



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le projet de règlement numéro 2026-750 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2026, le conseil municipal de la Ville d'Estérel a adopté le *Projet de règlement numéro 2026-750 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments*;
2. L'objet du projet de règlement numéro 2026-750 est d'encadrer l'occupation et l'entretien des bâtiments sur l'ensemble du territoire de la Ville d'Estérel, afin de prévenir leur délabrement, d'assurer la santé et la sécurité des occupants et du public, et de protéger le caractère patrimonial des immeubles, notamment ceux identifiés à l'inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale adopté par la MRC des Pays-d'en-Haut. **Il ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;**
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le vendredi 20 février 2026, à 16 h 30** à l'hôtel de Ville d'Estérel, situé au 115, chemin Dupuis à Estérel (Québec). L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le Maire de la Ville ou tout autre personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;
4. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville (<https://villedesterel.com/documents-et-publications/reglements-et-politiques/>) ou à l'hôtel de Ville, au 115, chemin Dupuis à Estérel (Québec), de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi;
5. Le projet de règlement vise **l'ensemble du territoire** de la Ville d'Estérel et ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville d'Estérel, ce 27^e jour du mois de janvier 2026.

Karell Morin, greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 27 janvier 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 27^e jour du mois de janvier 2026.

Karell Morin, greffière